



**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

Délibération N°05_10_2025

**Objet : Tarifs 2026 de la collecte en bornes privatives pour les
déchets d'activités économique des professionnels,
administrations et associations**

Séance du mardi 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze octobre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	mercredi 08 octobre 2025	
Nombre de délégués en exercice : 33	Nombre de délégués présents : 19	Nombre de votants : 20
Nombre de pouvoirs : 1		
Compétences :	Nombre de voix par compétence :	
Secrétaire de séance	M. Bernard TRIFFE	

Présents :

Pascal PROTANO, Alain MARTY, Bernadette SALINIER, Francis COLBAC, Hélène REYS, Marc MELOTTI, Vincent FARGEAS, Alain PEYROU, Jean Pierre COLIN, Michel DOBBELS, Jean Paul DUBOS, Serge ORHAND, Bernard TRIFFE, Jean Pierre CAZES, Hervé COUSTILLAS, Michel DONNETTE, Brigitte CABIROL, Thierry BOIDE, Jean Marcel BEAU

Absents :

Thierry CIPIERRE, Evelyne ROUX, Pierre JAUBERTIE, Daniel LE MAO, François ROUSSEL, Jérôme PEYRAT, Gé KUSTERS, Gérard TEILLAC, Philippe ROUSSEAU, Vincent RIVAUD, Frédéric GAUTHIER, Jean Louis DESSALLES, Johann DESPORT

Pouvoirs :

Marjorie MOLLETON donne pouvoir à Bernard TRIFFE

Par délibération n° 15-11-2022 du 16 novembre 2022, les élus du SMD3 ont acté une tarification spécifique pour la gestion des déchets d'activité non assimilés à des déchets ménagers en provenance des non-ménages : professionnels, administrations, associations..., en raison des volumes importants ou de sujétions techniques particulières ne permettant pas de les collecter dans les mêmes conditions que les ménages.

Il est proposé d'établir les tarifs pour l'année 2026 comme il suit:

1- Collecte et traitement en bornes privatives

	Prix en Euros HT 2026
Abonnement	253,25€
Abonnement annuel réduit si usager aussi assujetti à la RI	162€
Frais d'Installation, de Repli ou de déplacement avec porteur bras de grue	Journée 720€ 1/2 journée 600€
Frais d'installation, de repli ou de déplacement avec camion plateau	Journée 700€ 1/2 Journée 500€
Coût de collecte et traitement des OMR par litre	0,116€/Litre
Coût de collecte et de traitement des déchets recyclables par litre	0,060/Litre
Jeu de deux clés supplémentaires	17€

2- Tarifs annuel de location des bornes

	Montant Annuel HT
Small 1500 L déchets résiduels	378,20€
Small 2100 L déchets résiduels	402,60€
Small 2700 L déchets résiduels	439,20€
New city 2250 L déchets résiduels	414,80€
New city 3000 L déchets résiduels	463,60€
New city 3750 L déchets résiduels	512,40€
Cube 5000 L déchets résiduels	585,60€
HAT 6000 L déchets résiduels	719,80€
Option contrôle d'accès borne déchets résiduels	244,00€
Small 1500 L déchets recyclables	378,20€
Small 2100 L déchets recyclables	402,60€
Small 2700 L déchets recyclables	439,20€
New city 2250 L déchets recyclables	414,80€
New city 3000 L déchets recyclables	463,60€
New city 3750 L déchets recyclables	512,40€
Cube 5000 L déchets recyclables	585,60€
HAT 6000 L déchets recyclables	719,80€
Small 2100 L déchets carton	402,60€
Small 2700 L déchets carton	439,20€
New city 3000 L déchets carton	463,60€
New city 3750 L déchets carton	512,40€
Cube 5000 L déchets carton	585,60€
HAT 6000 L déchets carton	719,80€
Small 1500 L verre	378,20€
Small 2100 L verre	402,60€

Small 2700 L verre	439,20€
New city 2250 L verre	414,80€
New city 3000 L verre	463,60€
New city 3750 L verre	512,40€
Cube 5000 L verre	585,60€
Bornes enterrées 5000L tous types de flux (*)	1329,80€
Bornes semi-enterrées 5000L tous types de flux(*)	1085,80€
Bornes semi-enterrées 3000L Verre (*)	1085,80€
Bornes enterrées 3000L Verre (*)	1329,80€
(*) Frais de génie civil à la charge de l'utilisateur	

2- Tarifs de Réparation ou Remplacement de pièces

Ce tarif est appliqué lorsqu'une réparation ou un remplacement de pièce est nécessaire sur une borne et que ceux-ci ne sont pas inhérents à une usure normale du matériel ou à une mauvaise manipulation par un agent du SMD3, et que le dysfonctionnement du matériel relève donc de la responsabilité de l'utilisateur.

4 forfaits sont applicables en fonction du coût des pièces, du temps de main d'œuvre estimé, ainsi que des frais de déplacement du/des technicien(s).

Forfait 1 : Réparation Rapide	Forfait Pièce et Main d'œuvre HT en Euros/Pièce	Forfait Déplacement HT en Euros
Barre Pédale	78€ H.T.	180€ H.T.
Mécanisme de levier inférieur de pédale		
Réflecteur		
Poignée		
Frangé à 5 bandes		
Frangé à 4 bandes		
Joint en Caoutchouc		

Forfait 2 : Réparation Courte Durée	Forfait Pièce et Main d'œuvre H.T en Euro/Pièce	Forfait Déplacement H.T en Euro
Tube de Trappe coulissante		
Trappe aveugle		
Capot de la Trappe		
Grille DPS Interne		
Pédale		

Tige mécanique pour mouvement fonds	216€ H.T.	180€ H.T.
Blocage serrure mécanique		
Serrure, Barillet		
Amortisseur ON pour trappe coulissante/à tiroir		
Amortisseur 700N pour pédale		
Autocollant		

Forfait 3 : Réparation Longue Durée	Forfait Pièce et Main d'œuvre H.T en Euros/Pièce	Forfait Déplacement H.T en Euro
Trappe Calibrée	810€ H.T.	360€ H.T.
Fond Gauche		
Fond Droit		
Mécanique F90 Complet		
Poutre		

Forfait 4 : Réparation Complexe (liée à la structure)	Forfait Pièce et Main d'œuvre HT en Euro/Pièce	Forfait Déplacement HT en Euro
Trappe à tiroir avec ou sans grille	1,500€ H.T	360€ H.T
Coque		

Remarque : si une borne n'est pas réparable (exemple : borne incendiée), le SMD3 facturera au client l'équivalent de 7 fois le montant de la location annuelle (selon la grille tarifaire en vigueur à la date du constat) correspondant aux frais de remplacement de la borne, ainsi que des frais de nettoyage et d'enlèvement à hauteur de 1000 euros H.T.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs tels que proposés pour une application à compter du 1er janvier 2026 ;

PRECISE :

- que chaque borne installée (déchets résiduels, recyclables, verres, cartons) fait l'objet d'une facturation de location
- que la location d'une borne de déchets résiduels doit être couplée obligatoirement à la location d'une borne de déchets recyclables ;

PRECISE que ces tarifs sont assujettis à la TVA au taux en vigueur.

Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le 21/10/2025 S'LO

ID : 024-252405329-20251014-05102025-DE

L'autorité territoriale certifie sous sa
responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le 21/10/2025

Pour extrait conforme :
Coulounieix-Chamiers le : 21/10/2025

Secrétaire de séance

Bernard TRIFFE

Président du SMD3

Pascal PROTANO



